

A V I S P U B L I C C O L L E C T I F

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2017-2018-2019

Avis public est, par les présentes, **DONNÉ** conformément aux articles 73, 74 et 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, par les soussignés ci-dessous mentionnés:

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2017, 2018, 2019 a été déposé à la date mentionnée au bureau des municipalités ci-dessous mentionnées et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'adresse desdites municipalités concernées, selon l'horaire régulier:

DATE DU DÉPÔT	MUNICIPALITÉ	ADRESSE	RÔLE	OMRÉ (Organisme municipal responsable de l'évaluation)
25/10/2016	LAC-FRONTIÈRE	22, rue de l'Église	Triennal 2017-2018-2019	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
25/10/2016	SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD	21, route des Chutes	Triennal 2017-2018-2019	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
31/10/2016	SAINTE-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES	107, chemin de la Volière	Triennal 2017-2018-2019	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
31/10/2016	CAP-SAINT-IGNACE	180, place de l'Église	Triennal 2017-2018-2019	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
25/10/2016	SAINTE-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD	534, chemin St-François Ouest	Triennal 2017-2018-2019	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
31/10/2016	BERTHIER-SUR-MER	5, rue du Couvent	Triennal 2017-2018-2019	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7

QUE toute personne désireuse de demander une révision administrative prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'égard du rôle d'évaluation foncière :

- **DOIT** le faire avant la plus tardive des échéances, soit avant le 1^{er} mai 2017 ou avant le soixante et unième jour suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles du rôle d'évaluation foncière évalués à 1 000 000 \$ ou plus pour lesquels ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle).

et **DOIT** également :

- **Remplir**, selon le cas, le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible au bureau de l'organisme responsable de l'évaluation (OMRÉ) dont l'adresse apparaît au tableau ci-haut.
- **Remettre** le formulaire dûment rempli au bureau de l'OMRÉ ou l'envoyer par courrier recommandé. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.
- **Joindre** au formulaire la somme d'argent déterminée par le règlement de l'OMRÉ aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée, soit : le règlement 97-01 pour la MRC de Montmagny;

DONNÉ dans le journal « L'Oie Blanche » du 1er novembre 2016.

NICOLE GAUTREAU, BIANCA DESCHÊNES, HÉLÈNE PAINCHAUD, SOPHIE BOUCHER, YVES LAFLAMME, MARTIN TURGEON, DIRECTEURS GÉNÉRAUX.